



- Renouvellement (n°)
- Nouvelle adhésion

Fiche d'inscription Adulte

Année 2024/2025



Contacts :

Mail : gymphys56@yahoo.fr
 Tel : Anthony Marivain 06 21 71 69 09
 Site web : www.gym-phys-ploermel.fr

GYM-PHYS -FFEPGV
 Salle D'Arts Martiaux
 Rue Pierre de Coubertin
 56800 PLOERMEL

Nom : _____ Nom de jeune Fille (obligatoire) : _____

Prénom : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Adresse mail : _____ @ _____

(pour recevoir la licence et la communication du club, **merci d'écrire lisiblement en lettres majuscules**) :

Une fois votre licence saisie et reçue par mail, vous devrez l'avoir en votre possession à chaque cours et la présenter quand elle vous sera demandée.

COTISATION ANNUELLE 2024/2025

Adulte		Enfant	
Plein tarif : 90 €	Tarif réduit : 75 €	Plein tarif : 110 €	Réduit : 85 €

Tarif adulte réduit dès la deuxième inscription dans un même foyer (indiquer le nom de chaque adhérent d'un même foyer), ainsi que pour les étudiants (fournir la photocopie du justificatif).
 Exemple 1 : un adulte et son conjoint = 90€ + 75€.
 Exemple 2 : un enfant et son parent = 110€ + 75€
 Exemple 3 : un enfant et son frère = 110 € + 85€

Je joins le règlement de _____ €

(dont 28€ reversés pour cotisation fédérale nationale : licence, assurance, Sacem,...)

- Coupons Sport ANCV acceptés (chèques vacances refusés) : chèques nominatifs au nom du salarié, utilisable pour sa famille (conjoint, concubin et enfants).
- Si besoin d'une **attestation de règlement**, en faire la demande par mail : gymphys56800@gmail.com

DROIT À L'IMAGE et RÈGLEMENT intérieur



Madame, Monsieur _____

- autorise l'association de sport Gym Phys à utiliser dans le cadre pédagogique (journal, site Internet, publications, reportages) des photos de moi prises au cours des activités.
- refuse que l'association Gym Phys utilise des photos de moi-même.

Le Règlement Général de la Protection des Données (RGDP), le Règlement Intérieur (page 6) et les conditions d'adhésion sont disponibles sur le site internet GYM-PHYS ou dans notre salle (bas porte de placard).

Je certifie avoir consulté tous les documents.

Fait à _____, le / /

Signature :



QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ADULTE

Le questionnaire est présenté en page 5 de ce document.

Si vous avez répondu « NON » à toutes les questions : il n'y aura pas de certificat médical à fournir.

En revanche, **si vous avez répondu « OUI » à une ou plusieurs questions, il faudra fournir un certificat médical** et consulter un médecin en lui présentant le questionnaire.

Je soussigné(e) (Nom, prénom) atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé, pour la saison sportive 2024/2025 au club EPGV GYM-PHYS Ploërmel.

Fait à _____, le / /

Signature

Certificat médical

A compter du 1er septembre 2022, tous les licenciés devront remplir un questionnaire de santé et attester auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une **réponse négative**. **A défaut**, ils sont tenus de produire un **certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport, de moins de 6 mois**.

Le questionnaire de santé est à compléter par les nouveaux licenciés et par ceux qui renouvellent leur licence.

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 2 septembre 2024 au 31 août 2025.

Vous pouvez souscrire à une assurance complémentaire directement auprès de la MAIF en se connectant sur le site <https://www.gym-phys-ploermel.fr/> . Son coût est de 12.80€.

L'adhérent est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur.

Les documents sont consultables sur notre site <https://www.gym-phys-ploermel.fr/> .

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : gymphys56@yahoo.fr ou un courrier à l'adresse de l'association.

Honorabilité des bénévoles

A compter de la saison sportive 2020-2021, le Ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant ou d'animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

Date et signature de l'adhérent :

PIECES A FOURNIR

- ✓ La fiche d'inscription remplie et signée.
- ✓ Le coupon du droit à l'image et règlement rempli et signé.
- ✓ Le coupon du questionnaire de santé rempli et signé
- ✓ Les conditions d'adhésion signées
- ✓ Un certificat médical pour tout adhérent ayant répondu OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé, quel que soit son âge.
- ✓ Le règlement en 1 ou 2 chèques libellé(s) à l'ordre de Gym Phys.

PLANNING DES COURS

(Les animateurs sont susceptibles de changer en cours d'année ainsi que les salles en cas d'occupation)

HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
09H00 9H15 9H30 9H45			09h00 Récréa Gym Cours enfants MANUELA				
10H00 10H15 10H30 10H45	10h30 Gym douce (Salle de danse) MANUELA		10h00 Gym caline Cours enfants MANUELA			10H00 Gym Junior Cours enfants FRED	10H00 Gym CALINE Cours enfants (Dojo Echauffement) GERALDINE
11H00 11H15 11H30 11H45	11h30 Renfo Musculaire (Salle de danse) MANUELA		11h00 Gym 3 Pommes Cours enfants MANUELA			11H00 Renfo Musculaire FRED	11H00 Gym 3 Pommes Cours enfants (Dojo Echauffement) GERALDINE
12H00 12H15 12H30 12H45							
13H00							
17H00 17H15 17H30 17H45	17h30 Renfo Musculaire CAMILLE	17h30 « ZEN » CAMILLE	17h30 SWISS BALL MANUELA				
18H00 18H15 18H30 18H45	18h30 ZUMBA SANDRA	18h30 « ZEN » CAMILLE	18h30 Renfo musculaire SANDRA	18h00 STRETCHING MANUELA			
19H00 19H15 19H30 19H45	19h30 STEP SANDRA	19h30 Cross Training FRED	19h30 ZUMBA SANDRA	19h00 FIT STICK MANUELA 19H45 CARDIO MANUELA			
20H00 20H15 20H30 20H45							



Mail : gymphys56@yahoo.fr

Tel : Anthony Marivain 06 21 71 69 09

Site web : www.gym-phys-ploermel.fr

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ EPGV ADULTE

L'exercice physique pratiqué d'une façon régulière constitue une occupation de loisir saine et agréable. Beaucoup de personnes devraient augmenter leur niveau d'activité physique au quotidien, et ce tous les jours de la semaine. Mener une vie active est bénéfique pour la santé de tous.

Ce questionnaire vous dira s'il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

S'il vous plait, répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions : cochez Oui ou Non **OUI** **NON**

1) Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une d'hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique

2) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?

3) Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique ?

4) Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liés à des étourdissement ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois ?

5) Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?

6) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié

- Si vous avez répondu NON à toutes les questions ci-dessus, merci de remplir et signer l'attestation sur l'honneur en page 2 et la remettre à votre club.
- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions ci-dessus, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous délivre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport. Certificat à remettre à votre club. Le certificat médical doit dater de moins de 6 mois.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

à conserver par le licencié

Article 1 : L'inscription se fait à l'année scolaire.

Article 2 : Pièces à fournir à l'inscription :

- ✓ La **fiche d'inscription** remplie et signée.
- ✓ Le coupon du **droit à l'image**, règlement et **protocole sanitaire** rempli et signé.
- ✓ Le coupon du **questionnaire de santé** rempli et signé
- ✓ Les **conditions d'adhésion** signées
- ✓ Un certificat médical pour tout adhérent ayant répondu **OUI** à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé, quel que soit son âge.
- ✓ Le **règlement** en 1 ou 2 chèques libellé(s) à l'ordre de Gym Phys.

Article 3 : Toute personne dont le dossier sera incomplet ou non remis après deux cours d'essai ne sera pas admise au cours.

Article 4 : Il est impératif d'apporter une paire de chaussures propre réservée à un usage en salle, ainsi qu'un tapis pour les cours adulte.

Article 5 : Tout trimestre commencé est dû entièrement.

Article 6 : Un tarif réduit est accordé aux étudiants et aux familles (adhérentes d'un même foyer).

Article 7 : Les horaires seront scrupuleusement respectés.

Article 8 : L'association peut être amenée à annuler des cours, faute de salle disponible ou autre.

Article 9 : Pour les membres du bureau la cotisation sera prise en charge par le club. La licence restera à leur charge.

Article 10 : L'association invite chaque adhérent(e) à souscrire une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels liés à la pratique du sport.

Article 11 : Le quorum sera validé au tiers des adhérents.

Article 12 : Pour des raisons de responsabilités, aucun enfant non adhérent ne sera accepté dans la salle durant les cours adulte.

Article 13 : Une licence va être enregistrée à votre nom et vous être adressée par mail. Vous devez l'avoir en votre possession pendant les cours.

Article 14 : Le cotisation sert à faire vivre l'association. Elle est calculée au plus juste pour répondre aux frais de fonctionnement de l'association et ne saurait faire l'objet d'un remboursement en cas d'interruption des cours pour raisons sanitaires.

Toute adhésion à l'association implique le respect de ce règlement.